



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle du Centre Intergénérationnel situé au 252, chemin Sacré-Cœur Ouest, le lundi 11 février 2019 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

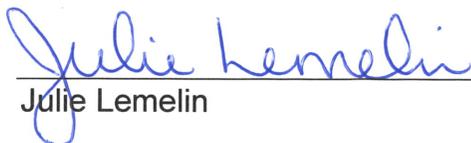
264, rue des Tulipes - lot 5 134 931 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 0.36 mètre de la ligne avant. L'article 5.9.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une marge de recul avant minimale à 3.1 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 21 janvier 2019.

La directrice générale,


Julie Lemelin